

Etudes descriptives de la pêche artisanale à La Réunion et à Mayotte.

GÉRARD BIAIS

ABSTRACT

SMALL SCALE FISHERIES ON REUNION AND MAYOTTE ISLANDS

La Réunion and Mayotte Islands (Indian Ocean) are volcanic tropical islands with a narrow continental shelf. Fisheries resources are somewhat limited and yields are low. For both islands, knowledge of fisheries was scarce until recent statistical studies. With no organized market, sampling at landing points was the only way to obtain information on the fisheries. This method is expensive, even if employed with limited means, owing to the complexity of the studied population. As multispecies resource estimates appear to be a difficult exercise and a long-term objective, it seems important to focus on ways of sampling fishing effort and fisheries organisation to justify and to make easier resource estimates.

Au cours des années 1987 et 1988, deux états descriptifs des activités de pêche locale à Mayotte et à La Réunion (Océan Indien) ont pu être réalisés (BIAIS, MAGGIORANI et TAQUET, 1987 ; BIAIS et TAQUET, 1989).

Les objectifs étaient sensiblement différents. L'étude entreprise à Mayotte visait à définir les conditions dans lesquelles un suivi statistique des pêches pourrait s'opérer dans le cadre d'un développement des pêches. A La Réunion, il s'agissait d'effectuer un bilan de l'activité de pêche aux abords de l'île dont les statistiques officielles rendent mal compte en n'incluant pas la pêche en plaisance.

In : La Recherche Face à la Pêche Artisanale, Symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier France, 3-7 juillet 1989, J.-R. Durand, J. Lemoalle et J. Weber (eds.). Paris, ORSTOM, 1991, t. I : 319-324.

1. LE CONTEXTE

1.1. Géographie (Fig. 1)

Mayotte est située au nord du Canal du Mozambique entre l'Afrique et Madagascar. C'est l'île la plus méridionale de l'archipel des Comores. Une barrière récifale quasi continue la ceinture à une distance de la côte variant de 2 à 15 km. Elle délimite un des plus grands lagons du monde d'une superficie de 1000 km² pour 374 km² de terres émergées, et constitue une zone abritée, d'accès facile par tous temps. Cette construction corallienne est prolongée dans le nord par les hauts fonds du banc d'Iris.

La Réunion est à 700 km à l'est de Madagascar. C'est un piton volcanique, culminant à 3069 m et relativement isolé. L'île la plus proche, Maurice est en effet à 180 km. La Réunion a la réputation d'être une île peu maritime avec peu de sites abrités, un climat très venté générant une mer souvent dure avec très fréquemment des houles importantes. Île volcanique jeune, La Réunion n'est bordée que d'un plateau continental très étroit.

1.2. Embarcations et techniques de pêche

A Mayotte la pirogue monoxyle à un balancier est l'embarcation de pêche quasi exclusive. On assiste cependant à un développement récent d'une flottille de barques en polyester d'importation. La barque locale en bois ou en plastique de 5,5 m est à La Réunion l'embarcation la plus répandue. La flottille est en outre composée de vedettes de pêche d'une longueur de 6,5 à 8 m et permettant au pêcheur de bénéficier d'un abri. Il existe de plus quelques unités de 9 à 12 m. Le taux de motorisation est de 100 % à La Réunion et de 45 % à Mayotte.

Les techniques de pêche sont sur les deux îles très peu diversifiées. Elles sont quasiment limitées à la ligne utilisée pour la pêche au fond à la palangrotte, ou en traîne, ou à la dérive pour la pêche des grands pélagiques. Aussi bien pour La Réunion que pour Mayotte, la zone côtière est donc exploitée uniquement par des unités de faible tonnage utilisant des engins d'un coût limité. Le concept de pêche artisanale pour La Réunion et Mayotte s'appliquera à ces unités ; il recoupe celui de pêche locale mais, par contre, la notion de propriétaire embarqué ne lui correspond pas.

1.3. Localisation de l'activité

Le lagon de Mayotte, par sa facilité d'accès, est la zone privilégiée de pêche des pirogues mahoraises. La richesse spécifique fait souvent illusion, les rendements sont modestes (23 kg par pirogue et par sortie en 1987) même s'ils peuvent apparaître satisfaisants par comparaison à d'autres zones coralliennes et compte tenu des moyens mis en oeuvre. La pente externe est peu exploitée ainsi que le banc d'Iris.

La pratique de la pêche des gros pélagiques au large demeure exceptionnelle bien que Mayotte soit située dans des eaux dont la richesse en thons est connue depuis longtemps, et désormais fréquentées par de grands thoniers senneurs.

L'activité halieutique réunionnaise est essentiellement localisée sur la côte ouest qui bénéficie de conditions plus favorables en étant abritée des alizés et où sont situés les deux principaux ports de pêche en pleine eau de l'île (Le Port de la Pointe des Galets et Saint-Gilles). Le nord-ouest est de plus le seul secteur de l'île où le plateau continental s'élargit un peu.

La Réunion est située à la limite sud de la zone de distribution des thons tropicaux. Cette position induit une saison de pêche relativement marquée pour les grands pélagiques et limitée à l'été austral. Dans l'ensemble les rendements sont faibles, de l'ordre de 10 à 20 kg pour les barques locales.

1.4. La population de pêcheurs

A Mayotte, la profession n'est pas encadrée administrativement et l'accès à la ressource comme la commercialisation du produit de la pêche est libre. Néanmoins le coût élevé, relativement au niveau de vie, des embarcations et du matériel de pêche concourt certainement à l'individualisation d'un groupe socialement reconnu comme pêcheurs.

L'intégration des jeunes dans cette profession paraît difficile ; l'âge moyen des pêcheurs (40 ans) est élevé surtout par comparaison à la moyenne d'âge de la population (60 % a moins de 20 ans).

A La Réunion seuls sont autorisés à vendre le produit de leur pêche les pêcheurs professionnels qui, en étant inscrits maritimes, satisfont à des obligations de déclaration et de cotisations sociales. Les autres sont, au sens de la réglementation, des plaisanciers. Beaucoup de ces derniers sont cependant des «faux-professionnels», pratiquant la pêche dans des conditions identiques à celles des inscrits maritimes et commercialisant souvent le produit de leur pêche. En 1987, le nombre de professionnels pratiquant la petite pêche (sortie d'une durée inférieure à 24 heures), était de 368. Il est stable sur les dix dernières années, oscillant autour de 400. En 1985, le Comité Economique et Social de La Réunion estimait que la petite pêche faisait vivre 3 000 personnes à La Réunion mais il s'inquiétait de la moyenne d'âge élevée des pêcheurs professionnels.

De fait, l'accès à la ressource et la pratique de la pêche à titre rémunérateur apparaît aux abords de La Réunion et de Mayotte comme surtout limitée par la possibilité de disposer d'une embarcation.

1.5. Perception de la pêche artisanale dans le développement économique

La pêche s'intègre à Mayotte dans un mode de vie traditionnel où les échanges commerciaux sont limités, une large partie de l'activité de production étant dirigée vers l'autoconsommation de la famille. Le développement important de la population passée de 35000 à 65000 habitants entre 1976 et 1986 ne paraît pas avoir induit de mutation importante dans la pratique de la pêche dans le même temps. Face à ce défi démographique, des responsables politiques et administratifs de l'île ont le souci d'un développement économique qui inclue la pêche. Cette dernière est perçue comme un atout pour l'île. L'instrument de cette politique est la coopérative des pêcheurs de Mayotte (Copemay).

Alors qu'à La Réunion, le mode et le niveau de vie d'une fraction importante de la population se rapproche de celui de l'Europe, la pêche paraît souvent perçue comme une activité marginale peu rémunératrice. La commercialisation du poisson par des circuits obscurs, sans exposition du produit au public, accentue ce sentiment. La pêche artisanale apparaît néanmoins comme une composante du tissu social du littoral qu'il convient, dans un contexte de chômage important de maintenir.

2. OBJECTIFS ET CONTRAINTES

Dans le contexte décrit précédemment, le besoin d'une connaissance du poids économique de la pêche et de la ressource halieutique est apparu de plus en plus pressant dans les dernières années. Ni à Mayotte ni à La Réunion, il n'existait les données indispensables pour cela.

2.1. Données disponibles

A Mayotte, à travers la littérature disponible (rapport de mission et études des services de la Préfecture de Mayotte), il est possible de retrouver quelques estimations du nombre de pirogues, de pêcheurs, de sorties par an et

de la production annuelle. Ces évaluations ne sont cependant pas fondées sur un échantillonnage ou des enquêtes, et sont donc à considérer avec précaution.

A La Réunion, les statistiques officielles ne recouvrent que la pêche des inscrits maritimes, et encore s'agit-il de déclarations volontaires vraisemblablement biaisées.

2.2. Méthodologie de la collecte des données

La commercialisation du poisson étant très peu structurée, aussi bien à La Réunion qu'à Mayotte, le seul point d'accès au poisson est le site de débarquement. L'impossibilité d'avoir des renseignements sur les captures autrement que par observation au débarquement, et sur l'effort de pêche autrement que par interrogation des pêcheurs, conduit à n'envisager le recueil de statistiques sur la pêche que par enquête à l'arrivée des embarcations.

Ce choix ayant été effectué, les études ont compris deux phases :

- définir les éléments permettant le recueil ultérieur des données sur les captures et l'effort (Mayotte et La Réunion) ;
- mettre en place un système de collecte de ces données (La Réunion).

Compte-tenu du grand nombre de points de débarquement (19 à La Réunion et 48 à Mayotte), la programmation des enquêtes est une opération délicate et difficile à effectuer à moins de disposer d'un nombre minimal d'enquêteurs. Le choix de ce nombre est fonction du coût consenti et de la mobilité possible. A La Réunion, le choix de trois enquêteurs pour deux véhicules a été effectué. A Mayotte, le choix d'enquêteurs résidant sur les sites principaux paraîtrait plus opportun.

Outre que cette technique est d'un coût élevé en personnel, elle demande de bénéficier d'enquêteurs acceptant des horaires souples (retours de mer tôt et tard dans la journée), et intéressés par la pêche afin d'en connaître les techniques et de savoir identifier un grand nombre de poissons. De plus, ils doivent souvent faire preuve de qualités de patience remarquables pour attendre les retours et le bon vouloir des pêcheurs. Enfin, étant souvent livrés à eux-mêmes, sans contrôle possible de leur activité, il est nécessaire d'avoir toute confiance en eux mais aussi de leur donner des instructions de travail précises. A long terme ces conditions paraissent plus contraignantes que le coût.

A La Réunion le coût de l'opération sur une année peut être évalué à environ 3 % de la valeur débarquée.

2.3. Evaluation de la ressource

Des logiciels permettant des diagnostics sur les ressources à partir des répartitions par taille sont disponibles et faciles d'utilisation. La collecte de la donnée paraît désormais à cet égard plus difficile que l'exploitation. Cette remarque vaut particulièrement lorsqu'elle s'applique à des pêcheries aux rendements faibles, donc avec un petit nombre d'individus par espèce.

A La Réunion, ce problème associé à celui d'une faible coopération de beaucoup de pêcheurs (refus de sortir le poisson des glacières ou de défaire un tas relié par un fil), a conduit à la récolte d'un nombre limité de répartitions par taille dont l'utilisation s'avère délicate.

Outre cette difficulté, le choix d'espèces témoins se révèle difficile pour l'utilisation d'analyses monospécifiques dans le cas d'une pêcherie multi-spécifique.

2.4. Socio-économie

Une description fine des pratiques de pêche chiffrée par des évaluations d'effort de pêche par engin paraît un des acquis les plus importants pour une réflexion ultérieure. Elle demande cependant à être appuyée par des éléments

économiques et sociologiques difficiles à obtenir des pêcheurs. Cette collecte représente une valorisation importante de l'investissement en confiance qui peut être acquis après une longue période de présence sur les sites de débarquement des enquêteurs.

3. BILAN ET CONCLUSION

Pour des raisons plus souvent extérieures à la pêche (chômage, croissance démographique, importations croissantes), qu'intrinsèques à l'activité, les pêcheries artisanales de Mayotte et de La Réunion ont fait l'objet dans les deux dernières années d'un regain d'intérêt.

Face à l'absence d'état descriptif de la situation exacte, des enquêtes directes ont été effectuées sur les points de débarquements avec un protocole lourd et relativement onéreux. Son allègement est certainement possible au prix d'hypothèses de stabilité dans le temps mais il est probable que le seuil minimal correspondra encore à un effort d'échantillonnage non négligeable.

Dans ces conditions l'intérêt de continuer un suivi statistique sur une longue période paraît devoir être mesuré en fonction des possibilités d'accéder à un aménagement de l'exploitation de la ressource.

Or trois problèmes paraissent étroitement imbriqués :

- pas de transparence dans les transactions ;
- absence de reconnaissance du statut de pêcheur professionnel ;
- accès libre à la ressource.

Les deux derniers points sont liés à la pratique d'une pêche vivrière et d'activités complémentaires dans un contexte de chômage important.

Elles contribuent à la perpétuation d'une tradition d'absence de clarté dans les transactions.

Les implications sont :

- collecte de statistiques difficiles ;
- aménagement de l'exploitation de la ressource délicat.

Pour des raisons de méthodologie (difficulté de la collecte de statistique et de l'analyse pluri-spécifique), l'évaluation de la ressource et surtout l'étude prospective de schéma d'exploitation paraissent des objectifs non seulement ambitieux mais coûteux. Ne convient-il pas alors de se demander si une étude des moyens d'intervention sur l'effort de pêche et de ses conséquences socio-économiques n'est pas un préalable à l'étude de la ressource ?

Dans ce cadre, l'impact des aides à l'investissement devrait notamment être analysé, ainsi que la possibilité et l'effet d'une organisation du marché. Parallèlement, il paraîtrait intéressant de se pencher sur le statut social du pêcheur et des actions permettant sa reconnaissance (formation, information, incitation au regroupement). Les suivis statistiques de l'activité et l'évaluation des ressources halieutiques auraient alors leur place dans un processus de maintien d'un véritable métier de pêcheur artisanal. Dans le cas contraire, on peut effectivement s'interroger sur l'utilité d'actions de recherche sur la ressource.

RÉFÉRENCES

BIAIS G., MAGGIORANI J.M., TAQUET M., 1987. Enquête cadre sur la pêche artisanale mahoraise. Rapport de convention d'étude IFREMER-Préfecture de MAYOTTE : 70 pp.

BIAIS G., TAQUET M., 1989. Etude de la pêche locale réunionnaise. Données statistiques d'octobre 1987 à septembre 1988. Rapport de convention d'étude IFREMER-REGION REUNION : 97 pp.

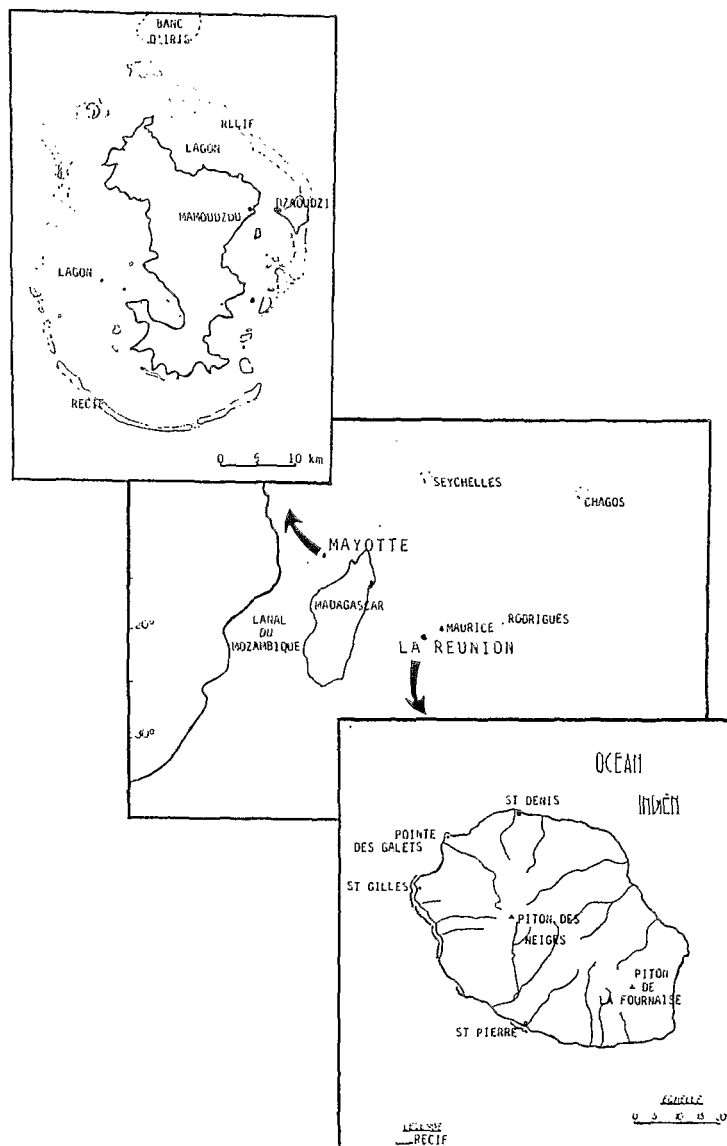


Fig. 1 - Mayotte et La Réunion dans l'Océan Indien